


Numéro	DL220916-AF02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Subventions	
Objet	Subventions d'équipement – exercice 2022	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 8 décembre 2022 à L'illiade

L'an deux mil vingt-deux le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, Adjoints, PFISTER Luc, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame Isabelle HERR ayant donné procuration à Monsieur Philippe HAAS
- Madame Lisa GALLER ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Ahmed KOUJIL
- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation et affichage : 2 décembre 2022
Date de publication délibération : 14 décembre 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20221208-DL220916-AF02-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Numéro	DL220916-AF02	1/2
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

III. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

2. SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT – EXERCICE 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions d'équipement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

PAROISSE NOTRE DAME DE LA PAIX

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition de 2 défibrillateurs, un pour l'église et un pour la salle paroissiale (2 x 200 €) et le remplacement de la porte principale de la salle paroissiale (25 % de 3003.50 €)

Montant proposé : **1 550.90 euros**

Imputation budgétaire : LC N°5427 / 20421 – 025 – DGS – 204 – D1

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 30 mars 2023

CONSEIL DE FABRIQUE DU CENTRE SAINT JOSEPH

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition d'un défibrillateur

Montant proposé : **200 euros**

Imputation: LC N°5427 / 20421 – 324 – DGS – 204 – D1

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 30 mars 2023

ATAL (Association de Tir à l'Arc et Loisirs)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition d'une cible 3D pour le parcours et de deux cibles mobiles complémentaires en salle pour accueillir le nombre croissant de jeunes archers (25 % de 3 806,40 €)

Montant proposé : **951.60 euros**

Imputation: LC N°5422 / 20421 – 411 – SCOM – SPORTS – 204 – D1

Modalités de paiement : acomptes et solde sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 30 mars 2023.

FAIG (Football Association Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition de 15 paires de buts de football à 5 (25 % de 3 000 euros)

Montant proposé : **750 euros**

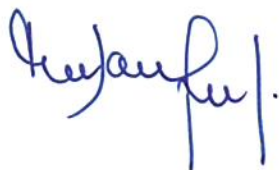
Imputation: LC N°5422 / 20421 – 411 – SCOM – SPORTS – 204 – D1

Modalités de paiement : acomptes et solde sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 30 mars 2023.

Numéro	DL220916-AF02	2/2
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

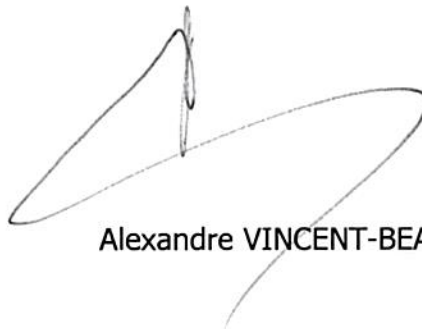
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme
Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME